

Argelès-Gazost, le 6 décembre 2021,

**Mesdames et Messieurs les membres du  
conseil communautaire,**

**Mesdames et Messieurs, chers collègues,**

J'ai le plaisir de vous convier à la prochaine séance du conseil communautaire qui se tiendra **le lundi 13 décembre 2021 à 20h30, à la salle de la Terrasse à Argelès-Gazost**, pour traiter des questions figurant à l'ordre du jour suivant :

- approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 15 novembre 2021
- compte-rendu des décisions prises par le Président en application de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales et de la délibération du 31 mai 2021 ;

**1. Aménagement du territoire**

- 1.1. Projet de territoire 2022/2026 (partie stratégique) – approbation
- 1.2. Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) - approbation

**2. Finances**

- 2.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2022

**3. Gestion et valorisation des déchets ménagers et assimilés**

- 3.1. Règlement du service de collecte des déchets – approbation

**4. Administration générale**

- 4.1. Révision des statuts de la communauté de communes (1<sup>ère</sup> étape) – sous réserve
- 4.2. Définition des intérêts communautaires – sous réserve
- 4.3. Marchés d'assurances 2022/2025 – autorisation de signature après attribution par la Commission d'Appel d'Offres
- 4.4. Marchés de traitement et/ou de valorisation des déchets collectés en déchèteries – autorisation de signature après attribution par la Commission d'Appel d'Offres
- 4.5. Budget annexe « Abattoir » - compte administratif 2020 et clôture du budget annexe

**5. EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES ET TOURISME**

- 5.1 Refuge d'Aygues-Cluses – concession de service public – Rapport sur le choix du mode de gestion

## **6. EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE**

6.1. Accueils de loisirs périscolaires et restauration scolaire - Modification du règlement intérieur

6.2. Tarifs de restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022

## **7. INFORMATIONS DIVERSES**

7.1. Motion relative au réseau des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées

7.2. Evolution des statuts du Syndicat Mixte du Pic du Midi

7.3. Point sur les dossiers du Syndicat Mixte du Hautacam, du PETR « PLVG » et du SMTD 65.

Compte tenu du contexte actuel et de l'obligation qui m'est faite d'organiser les réunions du conseil communautaire dans des salles permettant le respect des consignes sanitaires en vigueur, les gestes « barrières » devront être appliqués et le port du masque sera obligatoire. Chaque élu devra posséder son propre stylo pour émarger, voter et signer.

Dans l'attente de nous retrouver à cette occasion, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs, Chers collègues**, à l'expression de ma considération distinguée.

*tr cordiaux .*

Le Président,  
Noël PEREIRA DA CUNHA

